



Avis d'attribution de marché – secteurs spéciaux Résultats de la procédure de marché

Directive 2014/25/UE

Section I: Entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses ¹ (identifier toutes les entités adjudicatrices responsables de la procédure)

Nom officiel:		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale:			
Ville:	Code NUTS:	Code postal:	Pays:
Point(s) de contact:		Téléphone:	
Courriel:		Fax:	
Adresse(s) internet Adresse principale: (URL) Adresse du profil d'acheteur: (URL)			

I.2) Procédure conjointe

<input type="checkbox"/> Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:
<input type="checkbox"/> Le marché est attribué par une centrale d'achat

I.6) Activité principale

<input type="radio"/> Production, transport et distribution de gaz et de chaleur	<input type="radio"/> Services de chemin de fer
<input type="radio"/> Électricité	<input type="radio"/> Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
<input type="radio"/> Extraction de gaz et de pétrole	<input type="radio"/> Activités portuaires
<input type="radio"/> Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides	<input type="radio"/> Activités aéroportuaires
<input type="radio"/> Eau	<input type="radio"/> Autre activité:
<input type="radio"/> Services postaux	

Section V: Attribution du marché ¹

Marché n°: [] Lot n°: ²[] Intitulé:

Un marché/lot est attribué oui non

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué <input type="radio"/> Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées <input type="radio"/> Autres raisons (interruption de la procédure) Référence de l'avis: [][][][]-[][][][] ⁷ (année et numéro de document)

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché: (jj/mm/aaaa)			
V.2.2) Informations sur les offres (Accord pour publication? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non) Nombre d'offres reçues: [] Nombre d'offres reçues de la part de PME: [] (PME – telle que définie dans la recommandation 2003/361/CE de la Commission) Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE: [] Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE: [] Nombre d'offres reçues par voie électronique: [] Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non			
V.2.3) Nom et adresse du titulaire ¹ (Accord pour publication? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non)			
Nom officiel:		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale:			
Ville:	Code NUTS:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:	
Adresse internet: (URL)		Fax:	
Le titulaire est une PME <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non			
V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) (Accord pour publication? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non) Estimation initiale du montant total du marché/du lot: ² [] (dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot) Valeur totale du marché/du lot: [] ou Offre la plus basse: [] / Offre la plus élevée: [] prise en considération Monnaie: [][][] (dans le cas d'accords-cadres – valeur totale maximale pour le présent lot) (dans le cas de systèmes d'acquisition dynamiques – la valeur du/des marché(s) pour le présent lot n'est pas incluse dans les précédents avis d'attribution de marché) (dans le cas de marchés fondés sur des accords-cadres, si nécessaire – la valeur du/des marché(s) pour le présent lot n'est pas incluse dans les précédents avis d'attribution de marché)			
V.2.5) Information sur la sous-traitance <input type="checkbox"/> Le marché est susceptible d'être sous-traité Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée ⁴ Valeur hors TVA: [] Monnaie: [][][] Proportion: [] % Description succincte de la part du contrat sous-traitée:			
V.2.6) Prix payé pour les achats d'opportunité ² Valeur hors TVA: [] Monnaie: [][][]			
V.2.7) Nombre de marchés attribués: ⁷ []			
V.2.8) Pays d'origine du produit ou du service ⁷ <input type="checkbox"/> Origine communautaire <input type="checkbox"/> Origine non communautaire Pays: [][][] ¹			
V.2.9) Le marché a été attribué à un soumissionnaire qui offrait une variante ⁷ <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non			
V.2.10) Des offres n'ont pas été retenues parce qu'elles étaient anormalement basses ⁷ <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non			

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires:²

--

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.3) Introduction de recours		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:

VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa)

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁴ si ces informations sont connues

⁷ informations obligatoires non destinées à être publiées

²⁰ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération

²¹ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise

Annexe D2 – Secteurs spéciaux

Justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne

Directive 2014/25/UE

(sélectionner l'option pertinente et fournir une explication)

- 1. Justification du choix de la procédure négociée sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence conformément à l'article 50 de la directive 2014/25/UE**
- Aucune offre ou aucune offre/demande de participation appropriée en réponse à une procédure avec appel à la concurrence préalable
 - Le marché est passé uniquement à des fins de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement dans les conditions prévues par la directive
 - Les travaux/produits/services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour la raison suivante:
 - absence de concurrence pour des raisons techniques
 - marché visant la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique
 - protection de droits exclusifs, y compris des droits de propriété intellectuelle
 - Urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles pour l'entité adjudicatrice et dont les circonstances sont rigoureusement conformes aux conditions énoncées dans la directive
 - Livraisons complémentaires effectuées par le fournisseur initial, demandées aux strictes conditions énoncées dans la directive
 - Nouveaux travaux/services consistant dans la répétition de travaux/services existants et commandés dans des conditions rigoureusement conformes à celles figurant dans la directive
 - Marché de services attribué au lauréat ou à l'un des lauréats d'un concours
 - Fournitures cotées et achetées à une bourse de matières premières
 - Acquisition de fournitures ou de services à des conditions particulièrement avantageuses
 - auprès d'un fournisseur cessant définitivement ses activités commerciales
 - auprès du liquidateur dans une procédure d'insolvabilité ou à la suite d'un accord avec les créanciers ou à une procédure analogue conformément aux lois et réglementations nationales
 - Achat à prix préférentiel tirant profit d'une opportunité particulièrement avantageuse existant pendant une période très brève à un prix beaucoup plus bas que les prix du marché
- 2. Autre justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne**
- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive

3. Explication

Veillez expliquer de façon claire et exhaustive pourquoi l'attribution du contrat sans publication préalable au Journal officiel de l'Union européenne est légale, en indiquant les faits pertinents et, le cas échéant, les conclusions de droit conformément à la directive: (500 mots au maximum)